

La marche vers l'égalité femmes/hommes résulte d'une suite de conquêtes. Elle n'est pas achevée et rien n'est acquis. Pour preuve, les nombreuses remises en cause relatives aux droits des femmes, un peu partout dans le monde, et en France aussi. Les régressions sont déjà à l'œuvre au travers de nombreuses lois : la flexibilité, la remise en cause de la RTT (loi Travail), l'évolution vers la généralisation du travail le dimanche (loi Macron), et l'abandon de véritables rapports de situation comparée (loi Rebsamen) aujourd'hui noyés dans les rapports sociaux, ce qui permet de mieux masquer le problème !

Dans la fonction publique aussi, les inégalités F/H sont une réalité, alors que les femmes en constituent 62 % des effectifs. Qu'est donc devenu le protocole Egalité femmes/hommes dans la fonction publique, signé en 2013 à l'unanimité des organisations syndicales ? Très peu de mesures concrètes ont été prises. Le nouveau label "égalité/diversité" est même contre productif car le problème de l'égalité est masqué par celui de la diversité, sans que ni l'un ni l'autre soit résolu !

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, REFUSONS :

- L'inégalité salariale : les femmes gagnent 15 % de moins que les hommes dans la fonction publique (en 2011 : 17,6 % de moins dans la fonction publique d'Etat, 12,1 % de moins dans la fonction publique territoriale, 28 % de moins dans la fonction publique hospitalière).
- Le RIFSEEP, qui systématise le régime indemnitaire (avec de surcroît une part modulable). Le développement des régimes indemnitaires dans la fonction publique aggrave les inégalités femmes/hommes. Les attributions indemnitaires bénéficient en effet moins aux femmes dont elles constituent 16,5 % du salaire contre 27,5 % pour les hommes.
- Les inégalités de carrière F/H. La proportion des femmes occupant des emplois de direction de la fonction publique est plus faible que leur part respective dans l'ensemble des catégories : 26 % contre 54 % dans la FPE, 35 % contre 61 % dans la FPT, et 45 % contre 77 % dans la FPH.
- Les attaques contre le temps de travail avec la journée de 12H dans le versant Hospitalier, les accords de flexibilité (tel celui d'APHP), les remises en cause du temps de travail dans le versant Territorial contre lesquels des combats sont menés (à Saint Denis, à Grenoble...).
- La précarité dans la fonction publique, qui touche davantage les femmes que les hommes : 66,8 % des non-titulaires sont des femmes.
- Les petites pensions des femmes, dues à de faibles rémunérations, des carrières incomplètes, situation aggravée par le recul de l'âge de la retraite.
- La fermeture de centre IVG, de maternités, la remise en cause du planning familial.

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, REVENDIQUONS :

- L'application réelle du principe « A travail égal, salaire égal ».
- L'intégration des primes dans le traitement. Les grilles indiciaires sont en effet plus égalitaires que l'indemnitaire.
- La non-pénalisation de la période de maternité et de congé parental.
- La revalorisation des carrières féminines: métiers de la filière sociale, infirmier(es), enseignants (tes)...
- L'accès à une formation professionnelle continue qualifiante.
- La reconnaissance de la pénibilité pour les métiers féminins (Les critères de pénibilité actuellement ne répondent qu'à des métiers masculins).
- La revalorisation des pensions des femmes par le rétablissement de la retraite à 60 ans, l'intégration des primes dans la base de calcul des retraites. Aucune retraite ne doit être inférieure au SMIC.
- Le partage du travail avec les 32H pour tous-tes, sans flexibilité.
- Des autorisations d'absence de droit pour enfant malade au prorata du nombre d'enfants à charge, sans condition d'âge.
- Le développement du service public de la petite enfance.
- La généralisation des rapports de situation comparée (au niveau national et local).

Solidaires, la CGT et la FSU appellent à la grève le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes.

Solidaires Fonction Publique a déposé un préavis de grève pour le 8 mars.

Participons aux HMI organisées dans les services le 8 mars, et débadgeons à 15H 40, heure après laquelle les femmes ne sont plus rémunérées (leur rémunération globale étant de 25% inférieure à celle des hommes en France)

A 15H40, rejoignons les actions et rassemblements organisés sur les places publiques.



Voir le site : <http://8mars15h40.fr>